

# Canicule : quand est-ce qu'on arrête de travailler ?

Depuis une semaine, je regarde chaque matin les prévisions météo sur 7 jours. Ce réflexe improductif, censé me rassurer, ne fait que renforcer mon angoisse à l'idée que nous vivrons la semaine prochaine dans un four en mode pyrolise.



Chaque jour, la prévision météo est pire que la veille. Il est désormais certain que la prophétie d'un milieu de semaine sous 40°C va s'accomplir aussi sûrement qu'il y aura des décès dus à cette fournaise.

Comme chez beaucoup d'entre nous, ma colère monte en même temps que le thermomètre et une question finit par prendre la place :

**On ne va quand même pas aller bosser par cette chaleur ?**

## En France, on meurt de la chaleur au travail

Une étude d'Oxfam publiée jeudi 18 juin et consacrée à l'impact du changement climatique sur la santé informe que la chaleur provoque désormais 5 398 décès chaque année en France. On meurt de la chaleur, et notamment au travail.

Le mois dernier, alors qu'il ne faisait que (!) 29°, un jeune charpentier est mort d'hyperthermie sur un chantier où son employeur n'avait rien mis en place pour protéger ses employés de la chaleur. En juillet de l'année dernière, deux ouvriers du BTP mouraient d'un arrêt cardio-respiratoire, l'un dans la camionnette qui le ramenait du chantier sur lequel il travaillait, l'autre à l'hôpital après un malaise sur le chantier d'un stade.

Avec des températures jusqu'à 40° sur plusieurs jours cette semaine, ce genre d'incidents vont se multiplier. Si des mesures ne sont pas appliquées pour protéger les travailleurs/euses des fortes chaleurs, il faut que le travail s'arrête.

## Pas de température limite dans la loi

En France, la loi ne prévoit pas de température au-delà de laquelle il serait interdit de travailler. L'Institut national de recherche et de sécurité (INRS) estime qu'un travail physique peut représenter des risques à partir de 28°, et un travail de bureau à partir de 30°. Mais c'est à chaque entreprise d'estimer les risques professionnels liés aux

fortes températures sur son site, et de proposer les mesures de prévention à mettre en place : agir sur l'organisation du travail (modification des horaires de travail pour éviter les plages les plus chaudes, augmentation de la fréquence des pauses, limitation du travail physique), l'aménagement des locaux (zones de repos climatisées, ventilation).

## **Pour ne pas se mettre en danger : le droit de retrait**

Si l'employeur n'a rien prévu, il faut, pour sa sécurité, agir en réaction. La CNAM recommande d'évacuer les bureaux si la température dépasse 34° :

c'est dans ce cas qu'on fait usage de son droit de retrait qui, contrairement au droit de grève, n'implique pas la perte d'une journée de salaire. Le/a travailleur/euse se retire de son lieu de travail en remplissant une fiche de signalement de Danger Grave et Imminent.

L'employeur ou le chef de service doit alors prendre les mesures nécessaires à la préservation de la santé du/de la travailleur/euse. C'est seulement quand la température aura baissé sous 34° qu'on peut demander au/à la travailleur/euse de retourner sur son lieu de travail habituel.

Sauf qu'on le voit bien : il n'est souvent pas possible d'assurer des alternatives correctes à des lieux de travail où la chaleur est écrasante. De plus, quel travail est-il possible de faire entre 30 et 34° ? Nous devons interpeller les directions syndicales pour qu'elles appellent à déclencher le droit de retrait collectivement si la température dépasse les normes INRS.

Depuis le début des grosses chaleurs, les alertes se multiplient, dans les médias et sur les réseaux, sur les conditions de travail dans les écoles et les hôpitaux, où les agents doivent se résoudre au système D (ventilateurs apportés par les travailleurs/euses eux/elles-mêmes, couvertures de survie accrochées au fenêtres...). Dans des écoles parisiennes, des groupes d'enfants sont placés en rotation pour de courtes durées à la cave, seul endroit vaguement préservé du bâtiment, pour que chacun puisse profiter d'un petit temps de fraîcheur.

La situation va être cette semaine également, voire parfois plus difficile pour les métiers du bâtiment et de la restauration, où ouvriers/ères et employé/es doivent travailler dehors en plein soleil, ou en intérieur à côté d'un four ou d'un piano de cuisson.

Dans une telle situation, qui de plus est amenée à empirer dans les années à venir, s'arrêter de travailler ponctuellement le temps que l'employeur nous fournisse trois bouteilles d'eau et un éventail ne nous sauvera pas des accidents du travail.

## **Pour contraindre les entreprises et le gouvernement : la grève**

La géographe Magali Reghezza-Zitt est invitée en ce moment sur tous les plateaux pour parler de son expertise du climat. Sur RTL vendredi dernier elle a été formelle : dans les prochaines décennies, les vagues de chaleur vont se multiplier, s'allonger et s'intensifier. La température franchira les 50° en France dans les années 2050 et il faudra, si nous voulons survivre, adapter tous les aspects de notre mode de vie : notre manière d'habiter, de construire, de nous déplacer et surtout de travailler.

Or, prendre des mesures efficaces ne semble pas être dans les plans du gouvernement : Macron appelle à une vigilance et à des précautions individuelles ; la ministre de la santé nous conseille de boire de l'eau ; le ministre de l'éducation se défausse sur les territoires pour prendre les décisions à sa place.

Des réactions miteuses face à une situation invivable et qui ne va qu'empirer. En 2023, Macron décore Patrick Pouyanné, PDG de Total, de la Légion d'honneur : c'est dire s'il piétine les rapports du GIEC. A nous de le forcer à s'y intéresser.

Il faut dès aujourd'hui exiger que des mesures à la hauteur des risques soient rendues contraignantes pour les entreprises et les administrations.

### **Et que si elles ne sont pas mises en place, le travail s'arrête.**

Il faut dès aujourd'hui exiger que les causes du dérèglement climatique soient activement combattues par le gouvernement, en ciblant les activités émettrices de gaz à effet de serre.

### **Et que sinon, le travail s'arrête.**

La grève est l'arme des travailleurs/euses et des citoyens/ennes pour forcer le gouvernement et les grandes industries à enfin prendre en compte notre sécurité au travail aujourd'hui, et la viabilité de nos existences demain.

### **Il faut nous en emparer dès maintenant pour exiger :**

- Que soient données aux travailleur/euses et aux institutions publiques et de soin (école, EHPAD, hôpitaux, prisons...) des consignes nationales claires et applicables immédiatement
- Que des moyens soient octroyés pour permettre la protection immédiate, effective et efficace des travailleur/euses partout sur le territoire
- Que les établissements recevant les publics les plus vulnérables soient identifiés rapidement et fassent l'objet d'une remise en état
- un plan national d'ampleur soit organisé sur le temps long pour adapter nos villes et nos lieux de travail aux canicules à venir en rénovant, isolant, couvrant les rues et les façades.

Il va faire 40° (q u a r a n t e degrés) cette semaine, vous vous rendez compte ? On ne va quand même pas aller bosser sans rien dire, non ?

**Gabrièle Fortmann**, le 23 juin 2026